

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Avis de Demande de Consultation à compétition ouverte

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire : Habitants du regroupement Teyaret Entakouma

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation N°66/ADHOC/2025

Intitulé du Marché : « Travaux de construction de 50 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma, dans la région du Hodh Chargui, répartis en trois (3) lots distincts » :

- **Lot n°01 :** Travaux de construction de 25 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
 - **Lot n°02 :** Travaux de construction de 15 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
 - **Lot n°03 :** Travaux de construction de 10 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma .
1. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
 2. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Consultation simplifiée à compétition ouverte à tous les soumissionnaires éligibles.
 3. Le dossier de consultation en version PDF est joint en Annexe au présent avis.
 4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt à participer à la présente consultation à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessous afin qu'ils puissent obtenir les réponses aux demandes de clarifications éventuelles émanant des autres candidats.

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Avis de Demande de Consultation à compétition ouverte

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire : Habitants du regroupement Teyaret Entakouma

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation N°71/ADHOC/2025

Intitulé du Marché : « Travaux de construction de 50 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma a Walatta, dans la région du Hodh Chargui, répartis en trois (3) lots distincts» :

- TB
- **Lot n°01 :** Travaux de construction de 25 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
 - **Lot n°02 :** Travaux de construction de 15 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
 - **Lot n°03 :** Travaux de construction de 10 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma .
 -
1. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
 2. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Consultation simplifiée à compétition ouverte à tous les soumissionnaires éligibles.
 3. Le dossier de consultation en version PDF est joint en Annexe au présent avis.
 4. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt à participer à la présente consultation à l'adresse indiquée au point 7 ci-dessous afin qu'ils puissent obtenir les réponses aux demandes de clarifications éventuelles émanant des autres candidats.

5. Les candidats éligibles intéressés peuvent solliciter des clarifications sur le dossier de consultation en adressant une demande écrite par papier ou par mail à la **Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils**. Cette demande devra être formulée au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 11 ci-dessous. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail aux candidats qui ont envoyé des demandes de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail. Ces réponses seront envoyées aux candidats au plus tard deux (2) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

6. L'adresse de la **Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils** est la suivante :

« *Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE*

E-mail : boukateslem@gmail.com.

7. Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire doit respecter les deux (2) critères suivants :

➤ **Critère 1 : réalisation de marchés similaires**

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires au cours des Cinq (5) dernières années au profit d'une entité publique ou parapublique. Un marché est considéré comme similaire s'il concerne la construction ou la réhabilitation de bâtiments de génie civil d'une valeur minimum par marché de :

- Douze Millions d'ouguiyas (12 000 000 MRU) pour lot n°01;
- Huit Millions d'ouguiyas (8 000 000 MRU) pour lot n°02;
- Cinq Millions d'ouguiyas (5 000 000 MRU) pour lot n°03.

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution délivrées par une entité publique ou parapublique ou le PV de réception)

➤ **Critère 2 : classification**

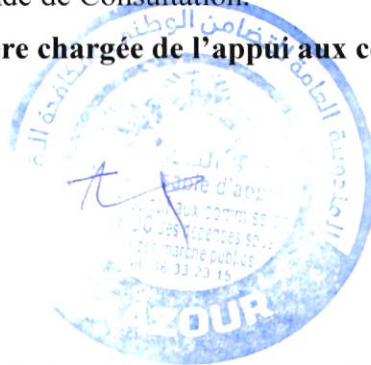
Le Soumissionnaire doit fournir la preuve de sa classification **BAT catégorie 2 pour le lot n°01 et 02 et la catégorie 1 pour le lot n°03** s'il soumissionne seul et s'il est une entreprise mauritanienne.

Si le Soumissionnaire est un groupement d'entreprises dont l'une est mauritanienne et l'autre est étrangère, la classification est exigée uniquement pour l'entreprises mauritanienne (membre du groupement).

La classification n'est pas exigée pour une entreprise étrangère qui soumissionne seule ou qui soumissionne dans le cadre d'un groupement ;

8. **Chaque candidat n'est autorisé à soumettre une offre que pour un seul lot et par conséquent ne pourra être attributaire que d'un seul lot.**
9. L'évaluation des offres se fera par lot. Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct.
10. Les offres en trois (3) exemplaires dont une copie originale doivent être rédigées en langue arabe ou en langue française (au cas où l'offre est rédigée en arabe, une copie traduite en français doit être fournie).
11. Les offres devront être remises **sous pli fermé** au secrétariat central de TAAZOUR au plus tard le **Lundi 20/10/2025 à 14 heures 00 minutes, heure locale**. La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe contenant l'offre :
« À Madame la Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, Travaux de construction de 50 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma Hodh Chargui en trois (3) lots distincts; A n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ad hoc »
12. La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.
13. Les offres remises après la date et/ou l'heure indiquées ci-dessus seront écartées et ne seront pas ouvertes.
14. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc **le Lundi 20/10/2025 à 15 heures 30 minutes, heure locale**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
15. Les offres doivent avoir une validité de Quatre Vingt Dix (90) jours à compter de la date de dépôts des offres.
16. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite ou de ne donner qu'une suite partielle à la présente Demande de Consultation.

Vérifié par la Conseillère chargée de l'appui aux commissions ad hoc



**Le Secrétaire Général de TAAZOUR
Dr El Moctar Hende**



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR)



Dossier de Consultation des Candidats

Référence de la consultation : N°66/ADHOC/2025

**Objet : Travaux de construction de 50 logements sociaux au niveau du
regroupement villageois de Teyarett Entakouma a Walatta, dans la région
du Hodh Chargui, répartis en trois (3) lots distincts**

Source de financement : TAAZOUR

Octobre 2025

Présentation

Le présent dossier de Consultation des candidats comprend :

- Pièce n° 1 : Lettre de Consultation des Candidats : Cette partie décrit les modalités de sélection du soumissionnaire en vue de la réalisation des travaux ;
- Pièce n°2 : Formulaires de soumission que les soumissionnaires doivent dûment compléter et joindre à leur offre ;
- Pièce n° 3 : Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), calendrier d'exécution, cahier des prescriptions techniques et Plans ;
- Pièce n°4 : Modèle de Contrat de travaux à signer par l'Autorité Contractante et l'attributaire et auquel sont annexés les documents de l'offre.

Pièce N°1 : Lettre de Consultation des Candidats

Objet : Consultation des candidats

1. Le Délégué Général de TAAZOUR, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, vous adresse le présent Dossier de Consultation des candidats à compétition ouverte, ci-après dénommé « le Dossier », en vue de la réalisation des travaux « **de construction de 50 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma, dans la région du Hodh Chargui, répartis en trois (3) lots distincts** » :

- **Lot n°01** : Travaux de construction de 25 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
- **Lot n°02** : Travaux de construction de 15 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma ;
- **Lot n°03** : Travaux de construction de 10 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma .

2. Vous êtes priés de présenter votre offre technique et financière en remplissant les formulaires de soumission figurant dans la pièce 2 figurant au Dossier, complétés par les autres éléments constitutifs de votre offre en Trois (3) exemplaires (un original et 2 copies), et en déposant l'offre ainsi constituée sous plis fermé au Secrétariat de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) adresse : Ilot K- Extension S2-232 bis, Téléphone 45 24 38 99/ 36 33 23 15 Nouakchott (Mauritanie), au plus tard le **lundi 20/10/2025 à 14 heures 00 minutes, heure locale.**
3. La présente consultation est ouverte à l'ensemble des entrepreneurs opérant dans le domaine, afin de soumettre leurs offres conformément aux conditions précisées dans le Dossier de Consultation.
4. Chaque candidat n'est autorisé à soumettre une offre que pour un seul lot et par conséquent ne pourra être attributaire que d'un seul lot.
5. Si un soumissionnaire présente une offre pour plus d'un lot, son offre sera rejetée et ne sera pas évaluée.
6. L'évaluation des offres se fera par lot. Chaque lot fera l'objet d'un contrat distinct ;
7. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes : « ***À Madame la Conseillère chargée d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, Travaux de construction de 50 logements sociaux au niveau du regroupement villageois de Teyarett Entakouma Hodh Chargui lot n°.....*** » et la mention : « ***A n'ouvrir qu'en séance publique de la Commission ad 'hoc*** ».
8. L'offre doit comprendre ce qui suit :

- i. Une offre technique comprenant :

- Une copie du Registre de commerce ;

- une copie du certificat d'identification fiscale établi par la Direction Générale des impôts (NIF) ;
- Les formulaires inclus dans la Pièces n° 2, autres que ceux de la Lettre de soumission dûment remplis, dûment renseignés ;
- Toute autre documentation technique que le soumissionnaire juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique, notamment les attestations de réalisation de travaux similaires ;
- Preuve de la classification **BAT catégorie 2 pour le lot n°01 et 02 et la catégorie 1 pour le lot n°03**

ii. Une offre financière comprenant :

- la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 2 ;
- Le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) dûment rempli conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 3 ;
- Une copie du projet de Marché portant la paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; cette paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de Marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions.

La Lettre de Soumission et le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) doivent être remplis sans apporter aucune modification à leur présentation, et aucun autre format ne sera accepté. Toutes les rubriques de la Lettre de Soumission et du Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) devront être remplies et inclure les renseignements demandés.

Les prix et rabais indiqués par le Soumissionnaire dans sa Lettre de Soumission et dans le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) seront conformes aux stipulations ci-après :

- a) Le Soumissionnaire fournira tous les taux et prix figurant au Détail Quantitatif et Estimatif (DQE). Les postes pour lesquels aucun taux ou prix n'aura été fourni par le Soumissionnaire ne feront pas l'objet d'un paiement par TAAZOUR au cours de l'exécution du Marché et seront réputés être inclus dans les autres taux figurant au Détail Quantitatif et Estimatif (DQE). Par conséquent, il n'y aura pas d'égalisation des prix lors de l'évaluation des offres pour ces postes.
- b) Un poste ne figurant pas au Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) chiffré par le Soumissionnaire sera considéré comme exclu de l'Offre (omis) et, dans la mesure où l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'offres, ce poste sera évalué aux fins de comparaison des Offres, en utilisant la moyenne des valeurs fournies par ceux des Soumissionnaires dont l'Offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'offres.
- c) Le montant devant figurer dans la Lettre de Soumission sera le montant total de l'Offre, à l'exclusion de tout rabais éventuel.
- d) Le Soumissionnaire indiquera les rabais et la méthode d'application desdits rabais dans la Lettre de Soumission
- e) Les prix indiqués par le Soumissionnaire ne seront pas révisables durant l'exécution du Marché.
- f) Tous les droits, impôts et taxes payables par l'Entrepreneur au titre du Marché vingt-huit (28) jours avant la date limite de dépôt des Offres (ci-après désignée Date de Référence) seront réputés inclus dans les prix et dans le montant total de l'Offre présentée par le Soumissionnaire. En cas de modifications de la réglementation fiscale, douanière ou sociale, ou de son interprétation, par rapport à celle applicable à la Date de Référence ayant pour effet d'augmenter les coûts de l'Entrepreneur, ce dernier aura droit à une augmentation correspondante du Montant du Marché.
- g) Tous les prix seront indiqués en ouguiya (MRU) ou dans une monnaie librement convertible.

Les Offres variantes ne seront pas prises en compte lors de l'évaluation des offres.

Sous peine de rejet de l'offre, les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres en TTC conformément aux indications de la Pièce n°2. Toute offre dont les prix ne sont pas indiqués en TTC ne sera pas évaluée et sera écartée pour non-conformité aux exigences du Dossier de consultation.

9. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc **le lundi 20/10/2025 à 15 heures 30 minutes, heure locale**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.

10. Les candidats souhaitant obtenir des éclaircissements sur le présent dossier sont invités à adresser leur demande écrite à TAAZOUR, au plus tard trois (03) jours calendaires avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 2 ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail aux candidats qui ont envoyé des demandes de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail. Ces réponses seront envoyées aux candidats au plus tard deux (2) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

11. Évaluation des offres

Pour chaque lot, l'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission ad 'hoc sur la base de la procédure suivante qui comprend trois (3) étapes :

Étape 1 : Évaluation de la conformité de l'offre technique

La Commission Ad'hoc procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification que le soumissionnaire a fourni une offre technique et une offre financière conformément aux indications de l'article 6 ci-dessus.
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans la Pièce n° 3 du présent Dossier de consultation notamment pour ce qui suit :
 - a. L'exhaustivité de l'offre et la conformité du calendrier d'exécution ;
 - b. La conformité de l'offre proposée aux spécifications exigées.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La Commission Ad'hoc n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation des offres financières sera effectuée comme suit :

a) Correction des erreurs arithmétiques

La Commission Ad'hoc rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :

- i. S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;
- ii. Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;
- iii. S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

b) Application du rabais inconditionnel

La Commission ad'hoc appliquera le rabais inconditionnel s'il est proposé dans la Lettre de soumission. L'application de ce rabais sera effectuée selon la méthode indiquée dans la Lettre de soumission. Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte dans l'évaluation. Tout rabais dont la méthode d'application n'est pas indiquée dans la Lettre de soumission ne sera pas pris en compte lors de l'évaluation des offres.

c) Conversion des offres en ouguiya

Aux fins d'évaluation et de comparaison des offres, la Commission ad'hoc convertira tous les prix des offres exprimés en monnaies étrangères en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

d) Ajustement pour Non-Conformités mineures

À condition qu'une Offre soit conforme pour l'essentiel, la Commission ad'hoc rectifiera les non-conformités mineures quantifiables liées au Prix de l'Offre. À cet effet, le Prix de l'Offre sera ajusté, à des fins de comparaison uniquement, pour refléter le prix d'un article ou d'un composant manquant ou non conforme, en ajoutant le prix moyen de l'article ou de la composante coté par les Soumissionnaires qui sont conformes pour l'essentiel. Si le prix de l'article ou de la composante ne peut être dérivé du prix d'autres Offres conformes pour l'essentiel, la Commission ad'hoc utilisera sa meilleure estimation.

Le montant évalué de chaque offre est calculé comme suit :

Montant évalué de l'offre = montant en lettre figurant dans la Lettre de soumission + effet de la correction des erreurs arithmétiques + effet du rabais inconditionnel (s'il existe) + ajustement pour Non-Conformités mineures

La Commission ad'hoc comparera le Montant évalué des Offres conformes pour l'essentiel aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres afin de déterminer l'Offre évaluée la moins disante.

Offres Anormalement Basses :

Une Offre Anormalement Basse est une Offre qui apparaît si basse qu'elle soulève des préoccupations chez TAAZOUR quant à la capacité du Soumissionnaire à réaliser le Marché pour le prix proposé.

Si elle considère que l'Offre paraît anormalement basse, TAAZOUR demandera au Soumissionnaire des éclaircissements par écrit, y compris une analyse détaillée/un sous-

détail du prix en relation avec l'objet du Marché, sa portée, le calendrier de réalisation, l'allocation des risques et responsabilités, et toute autre exigence contenue dans le dossier d'appel d'offres.

Après avoir vérifié les informations et le détail du prix fournis par le Soumissionnaire, dans le cas où TAAZOUR établit que le Soumissionnaire n'a pas démontré sa capacité à réaliser le Marché pour le prix proposé, elle écartera l'Offre.

Offre Déséquilibrée

Si l'Offre évaluée la moins disante est fortement déséquilibrée par rapport à l'estimation faite par TAAZOUR, elle peut demander au Soumissionnaire de fournir des éclaircissements par écrit. Les demandes d'éclaircissements pourront porter sur le sous-détail de prix pour tout élément du Détail Quantitatif et Estimatif, aux fins d'établir que ces prix sont compatibles avec les méthodes de construction, l'échéancier proposé et toutes autres exigences du dossier d'appel d'offres.

Après avoir examiné les informations et le sous-détail de prix fourni par le Soumissionnaire, le Maître d'Ouvrage peut selon le cas :

- (a) accepter l'Offre, ou
- (b) demander que le montant de la Garantie de Bonne Exécution soit porté, aux frais du Soumissionnaire, à un niveau qui ne pourra pas dépasser 20% du Montant du Marché, ou
- (c) écartier l'Offre.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante

Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante doit respecter les deux (2) critères suivants :

Critère 1 : réalisation de marchés similaires

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir réalisé au moins deux (2) marchés similaires au cours des Cinq (5) dernières années au profit d'une entité publique ou parapublique. Un marché est considéré comme similaire s'il concerne la construction ou la réhabilitation de bâtiments de génie civil d'une valeur minimum par marché de :

- Douze Millions d'ouguiyas (12 000 000 MRU) pour lot n°01;
- Huit Millions d'ouguiyas (8 000 000 MRU) pour lot n°02;
- Cinq Millions d'ouguiyas (5 000 000 MRU) pour lot n°03.

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution délivrées par une entité publique ou parapublique ou le PV de réception).

Critère 2 : classification

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve de sa classification **BAT catégorie 2 pour le lot n°01 et 02 et la catégorie 1 pour le lot n°03** s'il soumissionne seul et s'il est une entreprise mauritanienne.

Si le Soumissionnaire est un groupement d'entreprises dont l'une est mauritanienne et l'autre est étrangère, la classification est exigée uniquement pour l'entreprises mauritanienne (membre du groupement).

La classification n'est pas exigée pour une entreprise étrangère qui soumissionne seule ou qui soumissionne dans le cadre d'un groupement.

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

12. Attribution du marché

Pour chaque lot considéré comme un marché séparé, l'Ordonnateur du budget attribuera le marché au soumissionnaire qui :

- Satisfait aux critères de qualification spécifiques audit lot,
- Présente une offre jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation,
- Et dont le prix évalué est le plus bas parmi les offres concurrentes.

Tout soumissionnaire qui n'acceptera pas la correction des erreurs arithmétiques sera écarté.

13. Droit de TAAZOUR d'accepter et d'écarter les offres

TAAZOUR se réserve le droit d'accepter ou d'écarter toute offre, et d'annuler la procédure de consultation et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du Marché, sans encourir de ce fait une responsabilité quelconque vis-à-vis des Soumissionnaires.

14. Publication des décisions et délai de recours

Les décisions d'attribution sont d'abord publiées, comme projet de décision ou de procès-verbaux en langues arabe et française, par affichage au siège de TAAZOUR. Elles peuvent, en outre être publiées sur le site de TAAZOUR et sur tout autre site d'accès libre.

Un délai de recours de deux (2) jours ouvrables à compter de la date de publication de la décision d'attribution est ensuite observé par TAAZOUR avant de la signature et la notification à l'attributaire du marché.

15. Notification de l'attribution du Marché

Avant l'expiration du Délai de validité des offres, TAAZOUR notifiera par écrit au Soumissionnaire retenu que le Marché lui a été attribué. La lettre de notification de l'attribution

du Marché comportera le montant que TAAZOUR devra régler à l'Entrepreneur pour l'exécution du Marché et la reprise des malfaçons éventuelles.

16. Garantie de bonne exécution

Le Soumissionnaire retenu devra fournir à TAAZOUR la Garantie de bonne exécution en utilisant le modèle de garantie de bonne exécution joint au présent Dossier de consultation. Cette garantie de bonne exécution doit être fournie à TAAZOUR dans un délai maximum de trois (3) jours calendaires à compter de la date de notification de l'attribution du marché au Soumissionnaire retenu. Cette garantie de bonne exécution doit être établie par une banque installée en Mauritanie ou par une banque étrangère représentée par une banque installée en Mauritanie. Si la garantie de bonne exécution est établie par une banque étrangère, la banque locale devra fournir à TAAZOUR un engagement dans lequel elle déclare représenter la banque étrangère pour la garantie de bonne exécution, notamment pour sa mobilisation.

Le défaut de fourniture par le Soumissionnaire retenu de la garantie de bonne exécution dans le délai précité constituera un motif suffisant d'annulation de l'attribution du Marché auquel cas TAAZOUR pourra attribuer le Marché au Soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel au dossier d'appel d'offres et classée la deuxième moins-disante, et qui possède les qualifications requises pour exécuter le Marché.

17. Signature du Marché

Dans les meilleurs délais suivant la Notification d'attribution et la réception de la garantie de bonne exécution, TAAZOUR invitera le Soumissionnaire retenu pour la signature du marché. Aucune négociation n'aura lieu entre TAAZOUR et le Soumissionnaire lors de la signature du marché. Le contrat à signer sera finalisé après mise au point du projet de contrat figurant dans le Dossier de consultation. La mise au point consiste à compléter les « blancs » (parties non renseignées) figurant dans ledit projet contrat sans aucune modification des clauses contractuelles figurant dans ledit projet de contrat.

18. Notification du Marché

Le marché est notifié par TAAZOUR au titulaire du marché dès la signature du marché. Sauf dispositions contraires dans le marché, la date de notification constitue le point de départ des délais contractuels d'exécution du marché.

19. Entrée en vigueur du marché

Le présent Marché entre en vigueur à la date de la notification du contrat faite par TAAZOUR à l'Entrepreneur.

Pièce n° 2 : Formulaires de soumission

Modèle de Lettre de Soumission

Je soussigné (*nom, prénom ..., adresse complète et Numéro National d'Identité de l'Entrepreneur individuel ou numéro du Registre de commerce de la société*), après avoir pris connaissance de la Demande de Consultation des candidats N°.....et des additifs éventuels N°..... :*[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]* qui a été publié par (*nom de l'Autorité Contractante*),

1. M'engage par la présente soumission, au cas où je serais retenu, à réaliser les travaux, conformément aux règles de l'art et aux spécifications énoncées dans la pièce N° 3, moyennant un montant global de ... MRU incluant l'ensemble des charges requises, les bénéfices et les impôts et taxes applicables (TTC) dans un délai de à compter de la date de notification du contrat.
2. M'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de Quatre Vingt Dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. Atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à exécuter les travaux demandés à la satisfaction de l'Autorité Contractante et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. Copies des attestations de réalisation des travaux similaires au cours des cinq (5) dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
 - ii. le planning de réalisation des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. Atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune Commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle d'exécution des travaux objet du contrat à signer à la suite de cette offre.
5. Nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire à plus d'une offre dans le cadre de la présente Demande de consultation ;
6. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;
7. Nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne s'engage dans des pratiques de Fraude ou de Corruption.

Nom et prénom du soumissionnaire

Signature :

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Dossier de Consultation No: *[insérer le numéro du Dossier]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme ☐ En cas de groupement, accord de groupement

Si le Soumissionnaire est un Groupement, renseignez le tableau qui suit pour chaque membre du Groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Dossier de Consultation No : [insérer le numéro du Dossier]

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom du Groupement]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou des copies certifiées conformes des documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Pièce n° 3 : Détails Quantitatifs et Estimatifs (DQE), calendrier d'exécution, cahier des prescriptions techniques et Plans

1. Détails Quantitatifs et Estimatifs (DQE) :

a. Lot n°01 : construction de 25 logements sociaux :

Le Soumissionnaire doit renseigner les deux dernières colonnes du DQE

N°	DESIGNATION	U	Qté	Prix unitaire	Prix total
I	TRAVAUX PREPARATOIRES - INSTALLATION - NIVELLEMENT - BORNAGE -SECURITE - ENVIRONNEMENT				
1.1	Installation de chantier, Mobilisation du Personnel, Amenée de Matériel, Panneau de chantier, bureau de chantier équipé, base vie et Aménagement des aires de chantier (mise en place d'une palissade qui protège l'aire des travaux contre la circulation routière, signalisation, ateliers, aires d'entrepôts....), nettoyage et replis,	FF	1,00		
1.2	Etablissement des études complémentaires : Visas des plans - Etude géotechnique + Essais LNTP sur matériaux + 3 visites de Bureau de Contrôle + Police d'Assurance décennale + Plans de recollement	FF	1,00		
1.3	Gardiennage, branchements provisoires (eau, électricité, tel) + Tenue de Chantier et nettoyage des aires devant le chantier + Signalisation de sécurité routière + Prise en charge des clauses environnementales relatives aux chantiers (PGES - HSE- Protection des milieux humides, faune et flore- Gestion des déchets solides - protection contre la pollution sonore,)	FF	1,00		
1.4	Déplacement et démolition de l'habitation existant	FF	1,00		
1.5	Décapage de la surface du terrain - Nivellement de toute l'emprise désignée par le MDO y compris enlèvement des arbres et herbes et transports des rebus à la décharge publique	m2	0		
1.6	Implantation suivant coordonnées fournies, confection et mise en place des bornes en BA (0,15 x 0,15*1m) bétonnées et peintes pour les îlots et les espaces publics	FF	1		
	Total TRAVAUX PREPARATOIRES				

II	LOGEMENT				
II	TERRASSEMENT				
2.1.1	Fouille en rigoles	m ³	7,60		
2.1.2	Fouille en puits	m ³	15,10		
2.2.1	Remblais au droits de fondations	m ³	15,60		
2.2.2	Remblais sous dallage	m ³	16,20		
III	GROS ŒUVRES				
3.1	Fondations				
3.1.1	Béton de propreté	m ³	0,94		
3.1.2	BA pour semelles	m ³	1,32		
3.1.3	BA pour longrines	m ³	1,82		
3.1.4	BA pour amorce poteaux	m ³	0,25		
3.1.5	BA pour dallage bas	m ³	5,40		
3.1.6	Gros béton pour marches d'accès	m ³	0,20		
3.2	Elevations				
3.2.1	BA pour poteaux	m ³	1,10		
3.2.2	BA pour poutres	m ³	1,02		
3.2.3	BA pour linteaux	m ³	0,60		
3.2.4	Plancher en hourdis creux de 16+4	m ²	31,00		
3.2.6	BA. Chainage de couronnement acrotère	m ³	0,76		
3.2.7	Béton de forme de pente y compris réalisation de pente d'evacuation des eaux pluviales de 2% et toutes sujétions.	m ³	2,48		
3.2.8	Fourniture et pose de gargouilles préfabriquées en béton pour évacuation des eaux pluviales y compris peinture, mise en œuvre et toutes sujétions.	U	3,00		
3.3	Maçonnerie				
3.3.1	Maçonnerie en agglos pleins de 15cm d'épaisseur pour soubassement	m ²	26,00		
3.3.2	Maçonnerie en agglos creux de 15 pour Cloisons et Acrotère	m ²	135,00		
3.4	ENDUITS				
3.4.1	Enduit intérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	138,00		
3.4.2	Enduit sous plafond exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	31,00		

3.4.3	Enduit extérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m²	142,00		
IV	ETANCHEITE ET SUPPORT				
4.1.1	Protection des dallages de sol par un film polyane (optionnel)	m2	31,00		
4.2	Etanchéité sur terrasse en monocouche préfabriqué type SP4 mm composé d'une double armature en voile de verre et polyester non tissé, enrobé dans un mélange de bitume, posé en indépendance par soudure à la flamme y compris relevée et toutes sujétions de pose	m²	31,00		
31	Relevé d'étanchéité assorti avec l'etancheité courante	ml	31,00		
V	REVETEMENTS				
5.1	pose Revêtement du sol et marches	m²	31,00		
5.2	Plinthe (carreaux sur place)	ml	36,00		
5.3	Faïence 15x15 h=2,10m	m²	20,00		
VI	MENUISERIE				
6.1	Menuiserie en bois blanc artisanale				
6.1.1	Por-secu-01 (80X210) porte de sécurité	U	2,00		
6.2	Menuiserie métallique artisanale				
6.2.1	Por-Mt-02 (80x210) porte de service	U	1,00		
6.2.2	GM1 (60x120) grille de protection pour fenetre	U	3,00		
6.2.3	GM2(40x40) grille de protection pour fenetre	U	1,00		
6.3	Menuiserie en aluminium				
6.3.1	CV-01 (60x120) chassis vitré en aluminium	U	3,00		
6.3.2	CV-02 (40x40) chassis vitré en aluminium	U	1,00		
VII	PLOMBERIE SANITAIRE ET ASSAINISSEMENT				
7.1	Alimentation en Eau - Tuyauterie pour eau potable conforme aux normes, y compris pose en tranchée, fouilles dans toutes nature de terrain, remblais, lit de sable, regards de visite et de branchement, tout accessoire d'assemblage et toutes sujétions de fourniture et d'exécution.				
7.1.1	Réseau d'eau interieur à partir du Compteur d'eau SNDE jusqu'au collecteur en tube de PVC 25 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	10,00		

7.1.2	Réseau d'eau interieur à partir du Collecteur jusqu'au appareillage de plomberie en tube PEX 16 /14 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	15,00		
7.1.3	Collecteur à robinetterie intégrée avec 6 sorties	U	1,00		
7.2	Appareillages				
7.2.1	F et P de WC turque complète y/c chasse haute + siphon en S	U	1,00		
7.2.2	Pose Lavabo complet avec robinetterie + miroir + porte serviette	U	1,00		
7.2.4	F et P colonne de douche raccordée avec robinetterie	U	1,00		
7.2.5	Branchement et équipement point d'eau avec robinet de puisage	U	1,00		
7.3	Évacuation (Fourniture, pose et raccordement de tube en PVC y compris accessoires en PVC (té de visite, coude, manchons de dilatation, culotte etc...) et support de fixation,				
7.3.1	Evacuation en PVC 63 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	9,00		
7.3.2	Evacuation en PVC 110 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	15,00		
7.3.3	Construction des Regards y/c racordement avec la fosse	U	2,00		
7.3.4	Construction de Fosse septique 6 usagers	U	1,00		
7.3.5	Construction d'un puits perdu	U	1,00		
VII	ELECTRICITE				
8.1	Alimentation				
8.1.1	Alimentation en électricité	Ens	1,00		
8.2	Coffret				
8.2.1	Coffret C1	ENS	1,00		
8.3	Eclairage				
8.3.1	Plafonnier rond décoratif ordinaire D.200mm 40W	U	3,00		
8.3.2	Plafonnier rond décoratif étanche D.200mm 40W	U	2,00		
8.4	Appareillage Electrique				
8.4.1	Interrupteur simple allumage ordinaire encastrable	U	6,00		
8.4.2	Interrupteur simple allumage étanche encastrable	U	2,00		
8.4.3	Interrupteur double allumage ordinaire encastrable	U	1,00		
8.4.4	Prises de courant ordinaires encastrables 2P+T 10/16A	U	3,00		
8.4.5	Prises de courant étanches encastrables 2P+T 10/16A	U	1,00		
8.5	Cablerie électrique				
8.5.1	Fil H07 VU différentes couleurs 1x1,5mm² Cuivre	ml	300,00		

8.5.2	Fil H07 VU différentes couleurs 1x2,5mm ² Cuivre	ml	200,00		
8.5.3	Cable U1000 R2V 2x6mm ² Cuivre	ml	15,00		
8.6	Canalisation				
8.6.1	Tube annelé iso gris ICTA D20mm	ml	300,00		
8.7	Mise à la Terre				
8.7.1	Câble de terre nu 1x29,3mm ² cuivre	ml	50,00		
8.7.2	Piquet de terre en cuivre avec accessoires de fixation 1,2m	U	1,00		
8.7.3	Barette de coupure de terre complète	U	1,00		
IV	PEINTURES				
9.1	Peinture extérieure en trois couches finition vinylique courante	m ²	130,00		
9.2	Peinture vinylique intérieure avec enduit plâtre en trois couches	m ²	130,00		
	TOTAL D'UN (1) LOGEMENT MRU TTC				

RECAPITULATIF DU DQE Lot n°01:

	RECAPITULATIF	Nombre	Prix unitaire	Prix total
1	Travaux de construction d'un logement sociaux	25		
TOTAL GENERAL EN MRU / TTC				

b. Lot n°02 : construction de 15 logements sociaux :

Le Soumissionnaire doit renseigner les deux dernières colonnes du DQE

N°	DESIGNATION	U	Qté	Prix unitaire	Prix total
I	TRAVAUX PREPARATOIRES - INSTALLATION - NIVELLEMENT - BORNAGE -SECURITE - ENVIRONNEMENT				
1.1	Installation de chantier, Mobilisation du Personnel, Amenée de Matériel, Panneau de chantier, bureau de chantier équipé, base vie et Aménagement des aires de chantier (mise en place d'une pallissade qui protège l'aire des travaux contre la circulation routière, signalisation, ateliers, aires d'entrepôts....), nettoyage et replis,	FF	1,00		
1.2	Etablissement des études complémentaires : Visas des plans - Etude géotechnique + Essais LNT sur matériaux + 3 visites de Bureau de Contrôle + Police d'Assurance décennale + Plans de recollement	FF	1,00		
1.3	Gardiennage, branchements provisoires (eau, électricité, tel) + Tenue de Chantier et nettoyage des aires devant le chantier + Signalisation de sécurité routière + Prise en charge des clauses environnementales relatives aux chantiers (PGES - HSE- Protection des milieux humides, faune et flore- Gestion des déchets solides - protection contre la pollution sonore,	FF	1,00		
1.4	Déplacement et démolition de l'habitation existant	FF	1,00		
1.5	Décapage de la surface du terrain - Nivellement de toute l'emprise désignée par le MDO y compris enlèvement des arbres et herbes et transports des rebus à la décharge publique	m2	0		
1.6	Implantation suivant coordonnées fournies, confection et mise en place des bornes en BA (0,15 x0, 15*1m) bétonnées et peintes pour les îlots et les espaces publics	FF	1		
	Total TRAVAUX PREPARATOIRES				
II	LOGEMENT				
II	TERRASSEMENT				
2.1.1	Fouille en rigoles	m³	7,60		
2.1.2	Fouille en puits	m³	15,10		

2.2.1	Remblais au droits de fondations	m ³	15,60		
2.2.2	Remblais sous dallage	m ³	16,20		
III	GROS ŒUVRES				
3.1	Fondations				
3.1.1	Béton de propreté	m ³	0,94		
3.1.2	BA pour semelles	m ³	1,32		
3.1.3	BA pour longrines	m ³	1,82		
3.1.4	BA pour amorce poteaux	m ³	0,25		
3.1.5	BA pour dallage bas	m ³	5,40		
3.1.6	Gros béton pour marches d'accès	m ³	0,20		
3.2	Elevations				
3.2.1	BA pour poteaux	m ³	1,10		
3.2.2	BA pour poutres	m ³	1,02		
3.2.3	BA pour linteaux	m ³	0,60		
3.2.4	Plancher en hourdis creux de 16+4	m ²	31,00		
3.2.6	BA. Chainage de couronnement acrotère	m ³	0,76		
3.2.7	Béton de forme de pente y compris réalisation de pente d'evacuation des eaux pluviales de 2% et toutes sujétions.	m3	2,48		
3.2.8	Fourniture et pose de gargouilles préfabriquées en béton pour évacuation des eaux pluviales y compris peinture, mise en œuvre et toutes sujétions.	U	3,00		
3.3	Maçonnerie				
3.3.1	Maçonnerie en agglos pleins de 15cm d'épaisseur pour soubassement	m ²	26,00		
3.3.2	Maçonnerie en agglos creux de 15 pour Cloisons et Acrotère	m ²	135,00		
3.4	<u>ENDUITS</u>				
3.4.1	Enduit intérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	138,00		
3.4.2	Enduit sous plafond exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	31,00		
3.4.3	Enduit extérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	142,00		
IV	ETANCHEITE ET SUPPORT				
4.1.1	Protection des dallages de sol par un film polyane (optionnel)	m2	31,00		

4.2	Etanchéité sur terrasse en monocouche préfabriqué type SP4 mm composé d'une double armature en voile de verre et polyester non tissé, enrobé dans un mélange de bitume, posé en indépendance par soudure à la flamme y compris relevée et toutes sujétions de pose	m²	31,00		
31	Relevé d'étanchéité assorti avec l'étanchéité courante	ml	31,00		
V	REVETEMENTS				
5.1	pose Revêtement du sol et marches	m²	31,00		
5.2	Plinthe (carreaux sur place)	ml	36,00		
5.3	Faïence 15x15 h=2,10m	m²	20,00		
VI	MENUISERIE				
6.1	Menuiserie en bois blanc artisanale				
6.1.1	Por-secu-01 (80X210) porte de sécurité	U	2,00		
6.2	Menuiserie métallique artisanale				
6.2.1	Por-Mt-02 (80x210) porte de service	U	1,00		
6.2.2	GM1 (60x120) grille de protection pour fenetre	U	3,00		
6.2.3	GM2(40x40) grille de protection pour fenetre	U	1,00		
6.3	Menuiserie en aluminium				
6.3.1	CV-01 (60x120) chassis vitré en aluminium	U	3,00		
6.3.2	CV-02 (40x40) chassis vitré en aluminium	U	1,00		
VII	PLOMBERIE SANITAIRE ET ASSAINISSEMENT				
7.1	Alimentation en Eau - Tuyauterie pour eau potable conforme aux normes, y compris pose en tranchée, fouilles dans toutes nature de terrain, remblais, lit de sable, regards de visite et de branchement, tout accessoire d'assemblage et toutes sujétions de fourniture et d'exécution.				
7.1.1	Réseau d'eau interieur à partir du Compteur d'eau SNDE jusqu'au collecteur en tube de PVC 25 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	10,00		
7.1.2	Réseau d'eau interieur à partir du Collecteur jusqu'au appareillage de plomberie en tube PEX 16 /14 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	15,00		
7.1.3	Collecteur à robinetterie intégrée avec 6 sorties	U	1,00		
7.2	Appareillages				
7.2.1	F et P de WC turque complète y/c chasse haute + siphon en S	U	1,00		

7.2.2	Pose Lavabo complet avec robinetterie + miroir + porte serviette	U	1,00		
7.2.4	F et P colonne de douche raccordée avec robinetterie	U	1,00		
7.2.5	Branchement et équipement point d'eau avec robinet de puisage	U	1,00		
7.3	Évacuation (Fourniture, pose et raccordement de tube en PVC y compris accessoires en PVC (té de visite, coude, manchons de dilatation, culotte etc...) et support de fixation,				
7.3.1	Evacuation en PVC 63 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	9,00		
7.3.2	Evacuation en PVC 110 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	15,00		
7.3.3	Construction des Regards y/c raccordement avec la fosse	U	2,00		
7.3.4	Construction de Fosse septique 6 usagers	U	1,00		
7.3.5	Construction d'un puits perdu	U	1,00		
VII	ELECTRICITE				
8.1	Alimentation				
8.1.1	Alimentation en électricité	Ens	1,00		
8.2	Coffret				
8.2.1	Coffret C1	ENS	1,00		
8.3	Eclairage				
8.3.1	Plafonnier rond décoratif ordinaire D.200mm 40W	U	3,00		
8.3.2	Plafonnier rond décoratif étanche D.200mm 40W	U	2,00		
8.4	Appareillage Electrique				
8.4.1	Interrupteur simple allumage ordinaire encastrable	U	6,00		
8.4.2	Interrupteur simple allumage étanche encastrable	U	2,00		
8.4.3	Interrupteur double allumage ordinaire encastrable	U	1,00		
8.4.4	Prises de courant ordinaires encastrables 2P+T 10/16A	U	3,00		
8.4.5	Prises de courant étanches encastrables 2P+T 10/16A	U	1,00		
8.5	Cablerie électrique				
8.5.1	Fil H07 VU différentes couleurs 1x1,5mm² Cuivre	ml	300,00		
8.5.2	Fil H07 VU différentes couleurs 1x2,5mm² Cuivre	ml	200,00		
8.5.3	Cable U1000 R2V 2x6mm² Cuivre	ml	15,00		
8.6	Canalisation				
8.6.1	Tube annelé iso gris ICTA D20mm	ml	300,00		
8.7	Mise à la Terre				
8.7.1	Câble de terre nu 1x29,3mm² cuivre	ml	50,00		
8.7.2	Piquet de terre en cuivre avec accessoires de fixation 1,2m	U	1,00		

8.7.3	Barette de coupure de terre complète	U	1,00		
IV	PEINTURES				
9.1	Peinture extérieure en trois couches finition vinylique courante	m²	130,00		
9.2	Peinture vinylique intérieure avec enduit plâtre en trois couches	m²	130,00		
	TOTAL D'UN (1) LOGEMENT MRU TTC				

RECAPITULATIF DU DQE Lot n°02:

	RECAPITULATIF	Nombre	Prix unitaire	Prix total
1	Travaux de construction d'un logement sociaux	15		
TOTAL GENERAL EN MRU / TTC				

c. Lot n°03 : construction de 10 logements sociaux :

Le Soumissionnaire doit renseigner les deux dernières colonnes du DQE

N°	DESIGNATION	U	Qté	Prix unitaire	Prix total
I	TRAVAUX PREPARATOIRES - INSTALLATION - NIVELLEMENT - BORNAGE -SECURITE - ENVIRONNEMENT				
1.1	Installation de chantier, Mobilisation du Personnel, Amenée de Matériel, Panneau de chantier, bureau de chantier équipé, base vie et Aménagement des aires de chantier (mise en place d'une pallissade qui protège l'aire des travaux contre la circulation routière, signalisation, ateliers, aires d'entrepôts....), nettoyage et replis,	FF	1,00		
1.2	Etablissement des études complémentaires : Visas des plans - Etude géotechnique + Essais LNTP sur matériaux + 3 visites de Bureau de Contrôle + Police d'Assurance décennale + Plans de recollement	FF	1,00		
1.3	Gardiennage, branchements provisoires (eau, électricité, tel) + Tenue de Chantier et nettoyage des aires devant le chantier + Signalisation de sécurité routière + Prise en charge des clauses environnementales relatives aux chantiers (PGES - HSE- Protection des milieux humides, faune et flore- Gestion des déchets solides - protection contre la pollution sonore,)	FF	1,00		
1.4	Déplacement et démolition de l'habitation existant	FF	1,00		
1.5	Décapage de la surface du terrain - Nivellement de toute l'emprise désignée par le MDO y compris enlèvement des arbres et herbes et transports des rebus à la décharge publique	m2	0		
1.6	Implantation suivant coordonnées fournies, confection et mise en place des bornes en BA (0,15 x 0,15*1m) bétonnées et peintes pour les îlots et les espaces publics	FF	1		
	Total TRAVAUX PREPARATOIRES				
II	LOGEMENT				
II	TERRASSEMENT				
2.1.1	Fouille en rigoles	m³	7,60		
2.1.2	Fouille en puits	m³	15,10		
2.2.1	Remblais au droit de fondations	m³	15,60		

2.2.2	Remblais sous dallage	m ³	16,20		
III	GROS ŒUVRES				
3.1	Fondations				
3.1.1	Béton de propreté	m ³	0,94		
3.1.2	BA pour semelles	m ³	1,32		
3.1.3	BA pour longrines	m ³	1,82		
3.1.4	BA pour amorce poteaux	m ³	0,25		
3.1.5	BA pour dallage bas	m ³	5,40		
3.1.6	Gros béton pour marches d'accès	m ³	0,20		
3.2	Elevations				
3.2.1	BA pour poteaux	m ³	1,10		
3.2.2	BA pour poutres	m ³	1,02		
3.2.3	BA pour linteaux	m ³	0,60		
3.2.4	Plancher en hourdis creux de 16+4	m ²	31,00		
3.2.6	BA. Chainage de couronnement acrotère	m ³	0,76		
3.2.7	Béton de forme de pente y compris réalisation de pente d'evacuation des eaux pluviales de 2% et toutes sujétions.	m3	2,48		
3.2.8	Fourniture et pose de gargouilles préfabriquées en béton pour évacuation des eaux pluviales y compris peinture, mise en œuvre et toutes sujétions.	U	3,00		
3.3	Maçonnerie				
3.3.1	Maçonnerie en agglos pleins de 15cm d'épaisseur pour soubassement	m ²	26,00		
3.3.2	Maçonnerie en agglos creux de 15 pour Cloisons et Acrotère	m ²	135,00		
3.4	ENDUITS				
3.4.1	Enduit intérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	138,00		
3.4.2	Enduit sous plafond exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	31,00		
3.4.3	Enduit extérieur exécuté et mis en œuvre conformément aux dispositions prévues dans l'article y afférent du CCTP	m ²	142,00		
IV	ETANCHEITE ET SUPPORT				
4.1.1	Protection des dallages de sol par un film polyane (optionnel)	m2	31,00		

4.2	Etanchéité sur terrasse en monocouche préfabriqué type SP4 mm composé d'une double armature en voile de verre et polyester non tissé, enrobé dans un mélange de bitume, posé en indépendance par soudure à la flamme y compris relevée et toutes sujétions de pose	m²	31,00		
31	Relevé d'étanchéité assorti avec l'étanchéité courante	ml	31,00		
V	REVETEMENTS				
5.1	pose Revêtement du sol et marches	m²	31,00		
5.2	Plinthe (carreaux sur place)	ml	36,00		
5.3	Faïence 15x15 h=2,10m	m²	20,00		
VI	MENUISERIE				
6.1	Menuiserie en bois blanc artisanale				
6.1.1	Por-secu-01 (80X210) porte de sécurité	U	2,00		
6.2	Menuiserie métallique artisanale				
6.2.1	Por-Mt-02 (80x210) porte de service	U	1,00		
6.2.2	GM1 (60x120) grille de protection pour fenetre	U	3,00		
6.2.3	GM2(40x40) grille de protection pour fenetre	U	1,00		
6.3	Menuiserie en aluminium				
6.3.1	CV-01 (60x120) chassis vitré en aluminium	U	3,00		
6.3.2	CV-02 (40x40) chassis vitré en aluminium	U	1,00		
VII	PLOMBERIE SANITAIRE ET ASSAINISSEMENT				
7.1	Alimentation en Eau - Tuyauterie pour eau potable conforme aux normes, y compris pose en tranchée, fouilles dans toutes nature de terrain, remblais, lit de sable, regards de visite et de branchement, tout accessoire d'assemblage et toutes sujétions de fourniture et d'exécution.				
7.1.1	Réseau d'eau interieur à partir du Compteur d'eau SNDE jusqu'au collecteur en tube de PVC 25 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	10,00		
7.1.2	Réseau d'eau interieur à partir du Collecteur jusqu'au appareillage de plomberie en tube PEX 16 /14 y/c tous accessoires de pose (coude, té, colle, vanne d'arrêt etc...)	ml	15,00		
7.1.3	Collecteur à robinetterie intégrée avec 6 sorties	U	1,00		
7.2	Appareillages				
7.2.1	F et P de WC turque complète y/c chasse haute + siphon en S	U	1,00		

7.2.2	Pose Lavabo complet avec robinetterie + miroir + porte serviette	U	1,00		
7.2.4	F et P colonne de douche raccordée avec robinetterie	U	1,00		
7.2.5	Branchement et équipement point d'eau avec robinet de puisage	U	1,00		
7.3	Évacuation (Fourniture, pose et raccordement de tube en PVC y compris accessoires en PVC (té de visite, coude, manchons de dilatation, culotte etc...) et support de fixation,				
7.3.1	Evacuation en PVC 63 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	9,00		
7.3.2	Evacuation en PVC 110 depuis les appareils vers exutoire y/c accessoires	ml	15,00		
7.3.3	Construction des Regards y/c raccordement avec la fosse	U	2,00		
7.3.4	Construction de Fosse septique 6 usagers	U	1,00		
7.3.5	Construction d'un puits perdu	U	1,00		
VII	ELECTRICITE				
8.1	Alimentation				
8.1.1	Alimentation en électricité	Ens	1,00		
8.2	Coffret				
8.2.1	Coffret C1	ENS	1,00		
8.3	Eclairage				
8.3.1	Plafonnier rond décoratif ordinaire D.200mm 40W	U	3,00		
8.3.2	Plafonnier rond décoratif étanche D.200mm 40W	U	2,00		
8.4	Appareillage Electrique				
8.4.1	Interrupteur simple allumage ordinaire encastrable	U	6,00		
8.4.2	Interrupteur simple allumage étanche encastrable	U	2,00		
8.4.3	Interrupteur double allumage ordinaire encastrable	U	1,00		
8.4.4	Prises de courant ordinaires encastrables 2P+T 10/16A	U	3,00		
8.4.5	Prises de courant étanches encastrables 2P+T 10/16A	U	1,00		
8.5	Cablerie électrique				
8.5.1	Fil H07 VU différentes couleurs 1x1,5mm² Cuivre	ml	300,00		
8.5.2	Fil H07 VU différentes couleurs 1x2,5mm² Cuivre	ml	200,00		
8.5.3	Cable U1000 R2V 2x6mm² Cuivre	ml	15,00		
8.6	Canalisation				
8.6.1	Tube annelé iso gris ICTA D20mm	ml	300,00		
8.7	Mise à la Terre				
8.7.1	Câble de terre nu 1x29,3mm² cuivre	ml	50,00		
8.7.2	Piquet de terre en cuivre avec accessoires de fixation 1,2m	U	1,00		

8.7.3	Barette de coupure de terre complète	U	1,00		
IV	PEINTURES				
9.1	Peinture extérieure en trois couches finition vinylique courante	m²	130,00		
9.2	Peinture vinylique intérieure avec enduit plâtre en trois couches	m²	130,00		
	TOTAL D'UN (1) LOGEMENT MRU TTC				

RECAPITULATIF DU DQE Lot n°03 :

	RECAPITULATIF	Nombre	Prix unitaire	Prix total
1	Travaux de construction d'un logement sociaux	10		
TOTAL GENERAL EN MRU / TTC				

2. Calendrier d'exécution :

Il faut renseigner la colonne relative au délai d'exécution proposé

Désignation	Délai d'exécution proposé	Délai d'exécution maximum autorisé à compter de la notification du marché
Lot n°01 : Travaux de construction de 25 logements sociaux		Cinq (5) mois
Lot n°02 : Travaux de construction de 15 logements sociaux		Cinq (5) mois
Lot n°10 : Travaux de construction de 10 logements sociaux		Cinq (5) mois

3. Cahier des prescriptions techniques (CPT) :

Cahier des Charges **Construction de 50 Logements Sociaux – Wilaya du Hodh Chargui** **Programme DARI – Délégation Générale TAAZOUR**

I. Contexte et objet du projet

Dans le cadre du Programme DARI mis en œuvre par la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion, le présent cahier des charges simplifié a pour objet de définir les conditions techniques et administratives pour la construction de 50 logements sociaux dans la wilaya du Hodh Chargui, au profit des populations regroupées dans les nouveaux sites d'habitat rural.

L'objectif du projet est de réaliser des habitations durables, économiques et adaptées aux conditions climatiques locales, tout en favorisant la participation d'entreprises locales qualifiées et l'emploi de la main-d'œuvre de la région.

II. Localisation du projet

Wilaya : Hodh Chargui

Site : Regroupement villageois

III. Description générale du projet

Le projet comprend :

- La construction de 50 logements sociaux de type standard DARI ;
- La réalisation de fosses septiques et puits perdus individuels ;
- Le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité.
- Le nivellement et aménagement des abords immédiats de chaque logement ;
- Les travaux de signalisation et de protection environnementale du chantier.

IV. Description du logement type

Chaque logement est conçu selon le plan standard DARI :

- Une chambre principale de 6,75 m × 4 m (27 m²) ;
- Une toilette de 2 m × 2 m (4 m²) ;
- Une dalle extérieure de 25 m² servant d'espace polyvalent (cuisine, terrasse, extension future).
- Caractéristiques techniques :
 - Fondation en béton armé, dosé à 250 kg/m³, avec semelles isolées.
 - Murs en blocs de béton creux ou briques pleines, enduits ciment et peinture extérieure.
 - Finitions : peinture vinylique intérieure, carrelage céramique au sol, menuiseries métalliques standard Validées par TAAZOUR.
- Installation électrique complète avec coffret, luminaires, interrupteurs et prises conformes aux normes locales et validée par TAAZOUR.
- Installation sanitaire complète (lavabo, WC turc, douche, robinet de puisage) Validée par TAAZOUR.

V. Exigences techniques minimales

L'entreprise devra :

- Respecter les plans types et les spécifications techniques du programme DARI ;
- Utiliser des matériaux de qualité ;
- Assurer une bonne ventilation et isolation thermique des logements ;
- Garantir la conformité des installations électriques et sanitaires ;
- Maintenir le chantier en état de propreté et de sécurité pendant toute la durée des travaux.

VI. Délais d'exécution

Le délai global d'exécution des travaux est fixé à cinq (5) mois à compter de la date d'ordre de service de démarrage.

Tout retard non justifié donnera lieu à l'application de pénalités conformément au Code des Marchés Publics.

VII. Obligations de l'entreprise

L'entreprise adjudicataire s'engage à :

- Installer son chantier dans un délai maximum de 7 jours après la notification du marché ;
- Employer en priorité la main-d'œuvre locale disponible sur le site ;
- Se conformer aux directives du maître d'ouvrage et du bureau de suivi ;
- Respecter les normes d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement (PGES) ;
- Tenir un registre de chantier pour le suivi des travaux et des matériaux ;
- Garantir la qualité des ouvrages pendant douze (12) mois après la réception provisoire.

VIII. Réception et garantie

Une réception provisoire sera prononcée à la fin des travaux, après vérification de la conformité des ouvrages.

Les éventuelles réserves seront consignées dans un procès-verbal et devront être levées dans un délai maximum d'un mois.

La réception définitive interviendra un an après la réception provisoire, sous réserve de la levée des réserves et du bon comportement des ouvrages.

9. Documents contractuels

Font partie intégrante du marché :

- Le présent cahier des charges ;
- Les plans types du logement social DARI visés par un bureau de contrôle agréé ;
- Le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Le contrat et les ordres de service et procès-verbaux établis par la Délégation TAAZOUR.

IX. Dispositions administratives

Le marché est régi par les dispositions du Code des Marchés Publics et ses textes d'application. Toute divergence d'interprétation sera tranchée par le maître d'ouvrage, en concertation avec la Délégation Régionale TAAZOUR et la Mission de Suivi Technique.

X. Dispositions finales

Le présent cahier des charges tient lieu de référence pour la sélection et l'exécution du marché de construction de 50 logements sociaux dans la wilaya du Hodh Chargui.

Aucune modification ne peut être apportée sans l'accord préalable écrit de la Délégation Générale TAAZOUR.

4. **Plans :**

[Voir PLANS joints]

Pièce n° 4 : Projet de contrat

(Entête de l'Autorité Contractante)

CONTRAT DE TRAVAUX

Contrat n° /2025

MODE DE SELECTION : Consultation simplifiée

OBJET :

ATTRIBUTAIRE :(indiquer le nom et l'adresse de l'Entrepreneur)

MONTANT :(indiquer le montant en toutes lettres et en chiffres TTC)

DELAIS D'EXECUTION:(indiquer le délai proposé dans l'offre)

FINANCEMENT : TAAZOUR

Date de signature du contrat :(Indiquer la date de signature du contrat par les deux parties)

Date de notification du marché:(indiquer la date de notification du marché à l'Entrepreneur)

Visa de l'Ordonnateur

Contrat de Travaux

ENTRE-LES SOUSSIGNES

(Nom complet de TAAZOUR) dont le siège social est à (adresse de l'autorité contractante), représentée par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire au sein de l'Autorité Contractante).

Ci-après dénommée « TAAZOUR » ou « Maître de l'ouvrage »

D'UNE PART et

(Nom de l'attributaire), dont le siège est à (adresse complète : adresse géographique et numéro de téléphone, e-mail) représenté par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire).

Ci-après dénommé « l'Entrepreneur »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Vu l'expression de besoins de l'Autorité Contractante figurant dans le dossier de consultation et les conditions y relatives.

Vu l'offre du soumissionnaire (Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du Numéro du Registre de Commerce pour une entreprise), figurant dans la lettre de soumission.

Vu la proposition d'attribution figurant dans le Rapport d'évaluation des offres par la Commission Ad hoc en date de

Vu la décision d'attribution de TAAZOUR à la Société en date du ... (jour, mois, année).

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTÉ DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat (ci-après désigné par le « Contrat » ou le « Marché ») a pour objet l'exécution des travaux de.....tels que spécifiés dans les plans, le Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) et les spécifications techniques.

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- a) La Lettre de Notification de l'Attribution du Marché ;
- b) Le présent Contrat ;
- c) Les plans et les spécifications techniques
- d) La lettre de soumission ;
- e) Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)
- f) Le Calendrier d'exécution (planning) des travaux
- g) L'offre technique présentée par l'Entrepreneur dans son offre.

En cas de divergence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est deToutes Taxes Comprises (TTC). Ce montant est global, forfaitaire, non révisable et non actualisable durant la période d'exécution des travaux.

ARTICLE 4 – GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

L'Entrepreneur est tenu de fournir une garantie de bonne exécution équivalente à dix pour cent (10 %) du montant du Contrat. Cette garantie devra prendre la forme d'une garantie bancaire émise par une banque locale en Mauritanie ou par une banque étrangère représentée par une banque installée en Mauritanie. Si la garantie de bonne exécution est établie par une banque étrangère, la banque locale devra fournir à TAAZOUR un engagement dans lequel elle déclare représenter la banque étrangère pour la garantie de bonne exécution, notamment pour sa mobilisation. , La garantie de bonne exécution doit être conforme au modèle annexé au présent contrat.

La garantie de bonne exécution est destinée à couvrir toute perte subie par TAAZOUR en cas de manquement du Titulaire à ses obligations contractuelles.

Elle sera libérée de la manière suivante :

- cinquante pour cent (50 %) de son montant à la réception provisoire,
- les cinquante pour cent (50 %) restants à la réception définitive.

La validité de la garantie de bonne exécution doit couvrir la période de garantie (la période qui sépare la réception provisoire et la réception définitive).

ARTICLE 5 : AVANCE FORFAITAIRE

L'Entrepreneur bénéficiera d'une avance forfaitaire s'il le souhaite et aussitôt qu'il aura constitué la garantie de restitution d'avance indiquée dans l'Article ci-dessous. Le montant de l'avance ne peut excéder vingt pour cent (20%). L'avance sera remboursée comme suit :

- début du remboursement de l'avance : lorsque le taux d'avancement des travaux atteint 40% ;
- fin du remboursement de l'avance : lorsque le taux d'avancement des travaux atteint 80% ;

Pour chaque avancement des travaux de un pour cent (1%), le remboursement de l'avance doit être égal à M défini comme suit :

$M = (\text{Montant de l'avance}/40)$

ARTICLE 6 : GARANTIE DE RESTITUTION D'AVANCE

S'il souhaite bénéficier d'une avance, l'Entrepreneur fournira à TAAZOUR une garantie de restitution d'avance, conforme au modèle inclus dans le Dossier de consultation. Le montant de cette garantie sera égal au montant de l'avance forfaitaire. La garantie de restitution d'avance sera caduque de plein droit le jour de l'imputation de la dernière partie de l'avance sur un acompte contractuel.

ARTICLE 7– MODALITES DE PAIEMENT

A la fin de chaque mois, l'Entrepreneur remet à TAAZOUR un décompte établissant le montant en TTC cumulé arrêté à la fin du mois précédent des sommes auxquelles il peut prétendre, tant en monnaie nationale qu'en monnaie(s) étrangère(s), du fait de l'exécution du Marché depuis le début de celle-ci.

Ce montant est établi à partir des prix de base TTC, c'est-à-dire des prix figurant dans le Marché, y compris les rabais. Ce décompte devra être validé par le Maître d'œuvre et par le Chef de projet au niveau de TAAZOUR.

Le montant de l'acompte mensuel en TTC à régler à l'Entrepreneur est égal à la différence entre le montant du décompte mensuel dont il s'agit et celui du décompte mensuel précédent diminuée de la retenue de garantie prévue au Marché et du remboursement de l'avance s'il est dû. Le montant de l'acompte mensuel en TTC à régler à l'Entrepreneur devra être validé par le Maître d'œuvre et par le Chef de projet au niveau de TAAZOUR.

Les paiements seront effectués par virement au compte N°ouvert au nom de l'Entrepreneur à..... (Nom de la Banque).

ARTICLE 8 : RETENUE DE GARANTIE

Une retenue de garantie sera prélevée sur tous les montants à régler à l'Entrepreneur ; elle sera égale à cinq pour cent (5%) du Montant du Marché.

Les montants retenus au titre de la retenue de garantie seront libérés pour moitié lors de la réception provisoire. Le solde sera libéré dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de la réception définitive.

ARTICLE 9 : ASSURANCE COUVRANT LES RISQUES DE CHANTIER

L'Entrepreneur souscrira une assurance "Tous risques chantier" au bénéfice conjoint de lui-même, de ses sous-traitants, de TAAZOUR et du Maître d'Œuvre. Cette assurance couvrira l'ensemble des dommages matériels auxquels peuvent être soumis les ouvrages objet du Marché, y compris les dommages dus à un vice ou à un défaut de conception, de plans, de matériaux de construction ou de mise en œuvre dont l'Entrepreneur est responsable au titre du Marché et les dommages dus à des événements naturels. Le montant de cette assurance doit être égal à cent quinze pourcent (115%) du montant du marché.

ARTICLE 10 : ASSURANCE DE LA RESPONSABILITE DECENNALE

L'Entrepreneur souscrira une assurance couvrant intégralement sa responsabilité décennale, susceptible d'être mise en jeu à l'occasion de la réalisation du Marché.

ARTICLE 11 : SOUSCRIPTION ET PRODUCTION DES POLICES

L'assurance couvrant les risques du chantier et l'assurance de la responsabilité décennale devront être présentées par l'Entrepreneur au Chef de Projet pour approbation puis souscrites par l'Entrepreneur avant tout commencement des travaux.

Les polices de l'assurance couvrant les risques du chantier et de l'assurance de la responsabilité décennale comporteront une disposition subordonnant leur résiliation à un avis notifié au préalable par la compagnie d'assurances à TAAZOUR.

ARTICLE 12 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé (*indiquer la durée en jours, semaines ou mois*) à compter de la date de la notification du présent contrat.

ARTICLE 13– OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTIONS PROVISOIRE

A la fin des travaux, le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) établit avec l'Entrepreneur un Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire. Ce Procès-verbal doit comprendre ce qui suit :

- a) la reconnaissance des ouvrages exécutés ;
- b) la reconnaissance de la réalisation des essais et/ou des épreuves prévus au contrat ;
- c) la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au contrat ;
- d) la constatation éventuelle d'imperfections ou malfaçons ;
- f) les constatations relatives à l'achèvement global des travaux sauf les réserves jugées mineures dont la liste doit être annexée au Procès-verbal ;

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal appelé « **Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire** » signé par le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) et par l'Entrepreneur. Ce Procès-verbal ne sera pas signé tant qu'il y a une seule réserve majeure sur les travaux.

ARTICLE 14 : RECEPTION PROVISOIRE

*Après la signature du « **Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire** » par le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) et par l'Entrepreneur, la réception provisoire des travaux est prononcée par une Commission de TAAZOUR en présence du représentant de l'Entrepreneur. Cette Commission est composée comme suit :*

-Président,
- , membre,
- , membre,
- , membre,

S'il y a des réserves mineures, la liste desdites réserves mineures sera annexée au Procès-verbal de la Commission chargée de la réception provisoire des travaux. Pour chaque réserve, une date limite sera indiquée pour la levée de la réserve.

ARTICLE 15 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive est prononcée un (1) an après la date du procès-verbal de la réception provisoire. La réception définitive ne doit pas être prononcée tant qu'il y a une réserve mineure non levée.

La réception définitive est prononcée par la Commission citée au point 7 ci-dessus.

ARTICLE 16 : PENALITE DE RETARD

Le non-respect du délai d'exécution des travaux par l'Entrepreneur, tel qu'énoncé à l'article 12 ci-dessus, entraînera l'application de pénalités de retard par l'Autorité contractante. Le montant de ces pénalités sera de 1/1000ème du contrat par jour calendaire de retard, sans que le total n'excède 10% du montant du contrat. Une fois ce plafond atteint, l'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le Marché, sans préjudice des autres recours contractuels.

ARTICLE 17 : DROIT APPLICABLE

Le contrat est soumis au droit mauritanien.

ARTICLE 18 : LITIGE

En cas de litige, les parties s'engagent à régler les différends nés de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat à l'amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents en Mauritanie.

ARTICLE 19 – ENTREE EN VIGUEUR DU CONTRAT

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification.

Il est précisé que, par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusoires et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.¹

¹Dans le cadre de ses contrats, (nom de l'Autorité Contractante) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des entrepreneurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (nom de l'Autorité Contractante), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;

- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

- Se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité », fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (nom de l'Autorité Contractante). Dans ce

Fait àleet ont signé :
Le signataire au nom de l'Autorité Contractante *L'Entrepreneur*

Signature

Signature

(Précédée de la mention manuscrite « lu et accepté »).

NB : Les indications en italique ont pour objet d'aider à remplir le dossier et doivent être par conséquent supprimées lors de la rédaction des dossiers d'appel à la concurrence

contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.

Annexe 1

Modèle de la Lettre de notification de l'attribution du marché

[Papier à en-tête de TAAZOUR]

Date : *[date]*

A : *[nom et adresse du Soumissionnaire retenu]*

Messieurs,

La présente lettre a pour but de vous notifier l'attribution du Marché pour l'exécution des Travaux de *[description sommaire des travaux]*.

TAAZOUR vous paiera un montant de(TTC) pour l'exécution du Marché et la reprise des malfaçons éventuelles. Ce montant est global, forfaitaire, non révisable et non actualisable.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

[Signature, nom et titre de la Personne habilitée à signer au nom de TAAZOUR]

Annexe 2

Modèle de garantie de bonne exécution

Date:

Appel d'offres n°:

[Nom de l'organisme financier et
adresse de la banque d'émission]

Bénéficiaire [Nom et adresse de l'Autorité
contractante]

Date: _____

Garantie de bonne exécution numéro: _____

Nous avons été informés que _____

«Le Titulaire») a conclu avec vous le Marché numéro pour l'exécution de

(Ci-après dénommer «le Marché»).

[Nom du Titulaire] (Ci-après dénommé _____ en date du [description des Services]

Deplus, nous comprenons qu'une garantie de bonne exécution est
exigée en vertu des conditions du Marché.

A la demande du Titulaire, nous _____ [nom de la banque ou autre
organisme financier] nous engageons par la présente, sans réserve et irrévocablement, à vous
payer à première demande, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'une démarche
judiciaire quelconque, toutes sommes d'argent que vous pourriez réclamer dans la limite de

_____ [Insérer la somme en chiffres] _____ [Insérer la somme en lettres].

Votre demande en paiement doit être accompagnée d'une déclaration attestant que le Candidat
ne se conforme pas aux conditions du Marché, sans que vous ayez à prouver ou à donner les
raisons ou le motif de votre demande ou du montant indiqué dans votre demande.

La présente garantie expire au plus tard le [insérer date: jour; mois et année], et
toute demande de paiement doit être reçue à cette date au plus tard.

Cette garantie est délivrée en vertu de l'agrément n° du
..... Banque Centrale de Mauritanie qui expire au

Nom: [nom complet de la personne signataire] Titre [fonctions de la personne signataire]

Signé [signature de la personne dont le nom et le titre figurent ci-dessus]

En date du _____ [Insérer date]

/Note:Le texte en italiques doit être retiré du document final; il est fourni à titre indicatif en vue de faciliter la préparation du document./

ANNEXE 3

Modèle de garantie de restitution d'avance (garantie bancaire)

AO No : _____ *[Insérer le numéro de l'Appel d'Offres].*

Garant : _____ *[nom de la banque et adresse de la banque émettrice et code SWIFT]*

Bénéficiaire : _____ *[nom et adresse du Maître d'Ouvrage]*

Date : _____

Garantie de restitution d'avance No. : _____

Nous avons été informés que _____ *[nom de l'Entrepreneur]* (ci-après dénommé « le Donneur d'ordre ») a conclu le Marché No. _____ avec le Bénéficiaire en date du _____ pour l'exécution _____ *[nom du marché et description des travaux]* (ci-après dénommé « le Marché »).

De plus nous comprenons qu'en vertu des conditions du Marché, une avance d'un montant de _____ *[insérer la somme en chiffres]* _____ *[insérer la somme en lettres]* est versée contre une garantie de restitution d'avance.

A la demande du Donneur d'ordre, nous prenons, en tant que Garant, l'engagement irrévocable de payer au Bénéficiaire toute somme dans la limite du Montant de la Garantie qui s'élève à _____ *[insérer la somme en chiffres]* _____ *[insérer la somme en lettres]*².

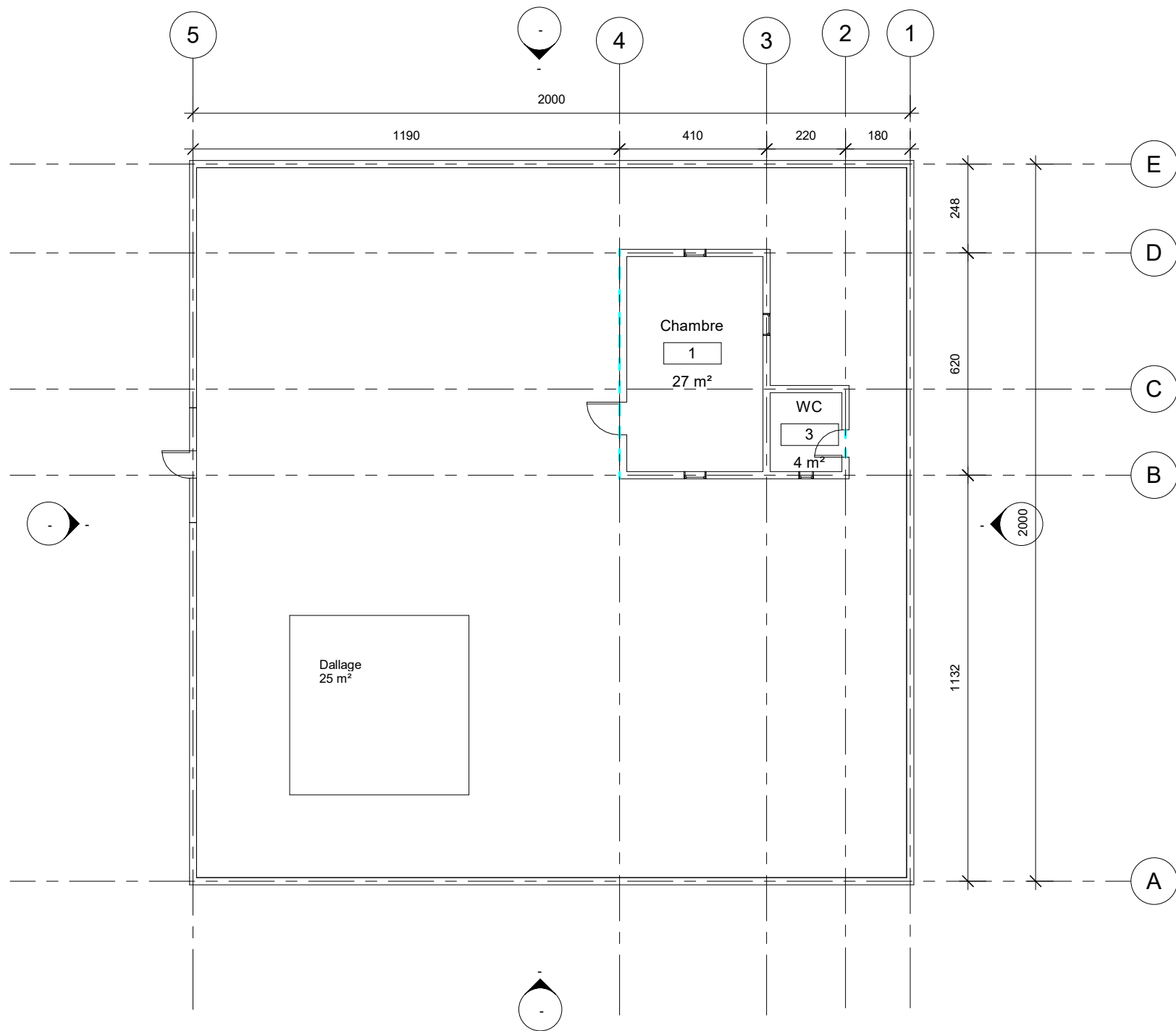
La présente garantie expire à la date du remboursement intégral de l'avance, toute demande de paiement au titre de cette Garantie doit nous parvenir à cette date au plus tard.

La présente garantie est régie par les Règles Uniformes de la CCI relatives aux Garanties sur Demande (RUGD), Publication CCI no : 758, excepté le sous-paragraphe 15(a) qui est exclu par la présente.

[Signature]

Note : Le texte en italiques doit être supprimé du document final ; il est fourni à titre indicatif en vue d'en faciliter la préparation.

² Le Garant doit insérer le montant représentant le montant de l'avance soit dans la (ou les) monnaie (s) mentionnée(s) au Marché pour le paiement de l'avance, soit dans toute autre monnaie librement convertible acceptable par le Maître d'Ouvrage.

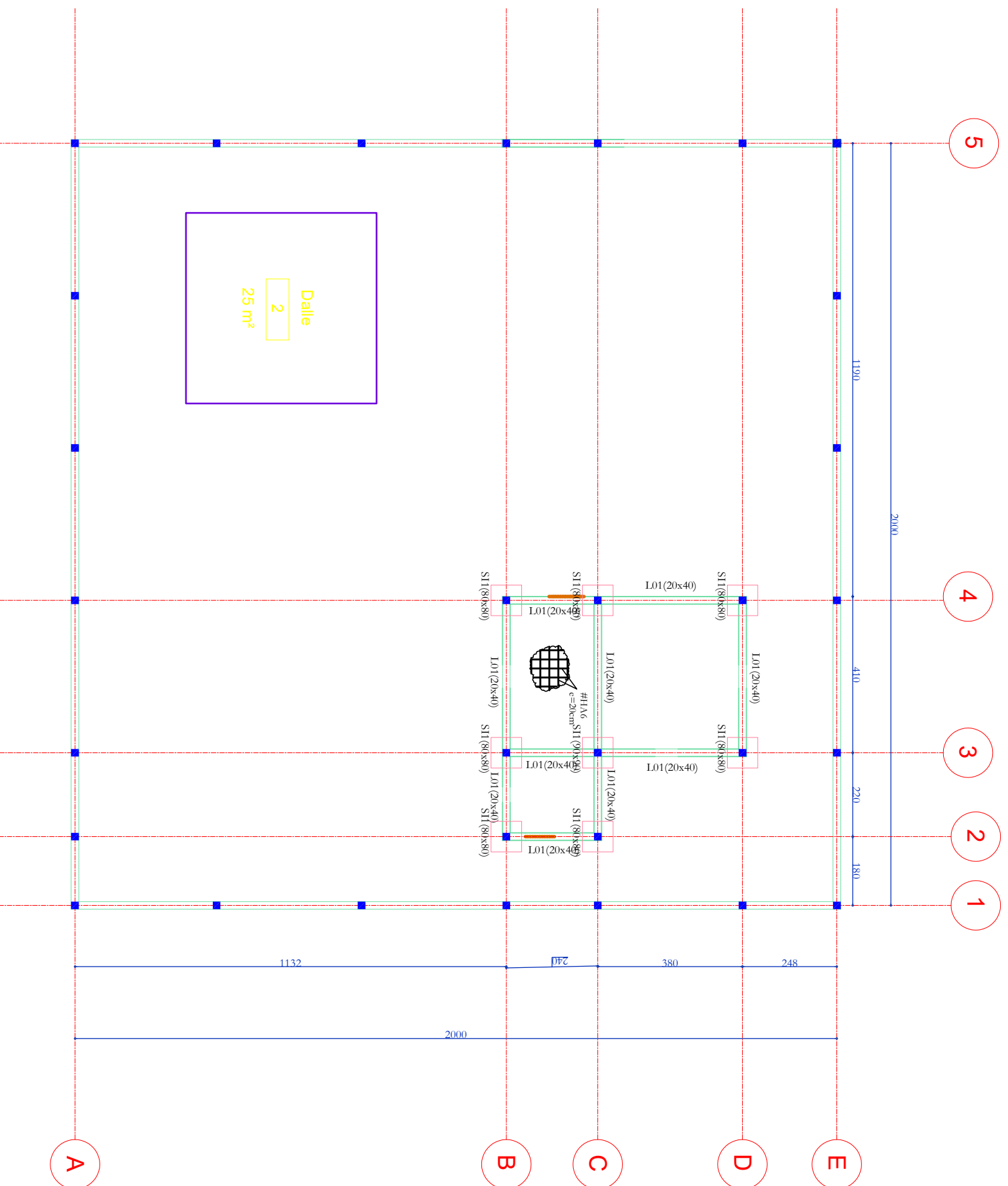


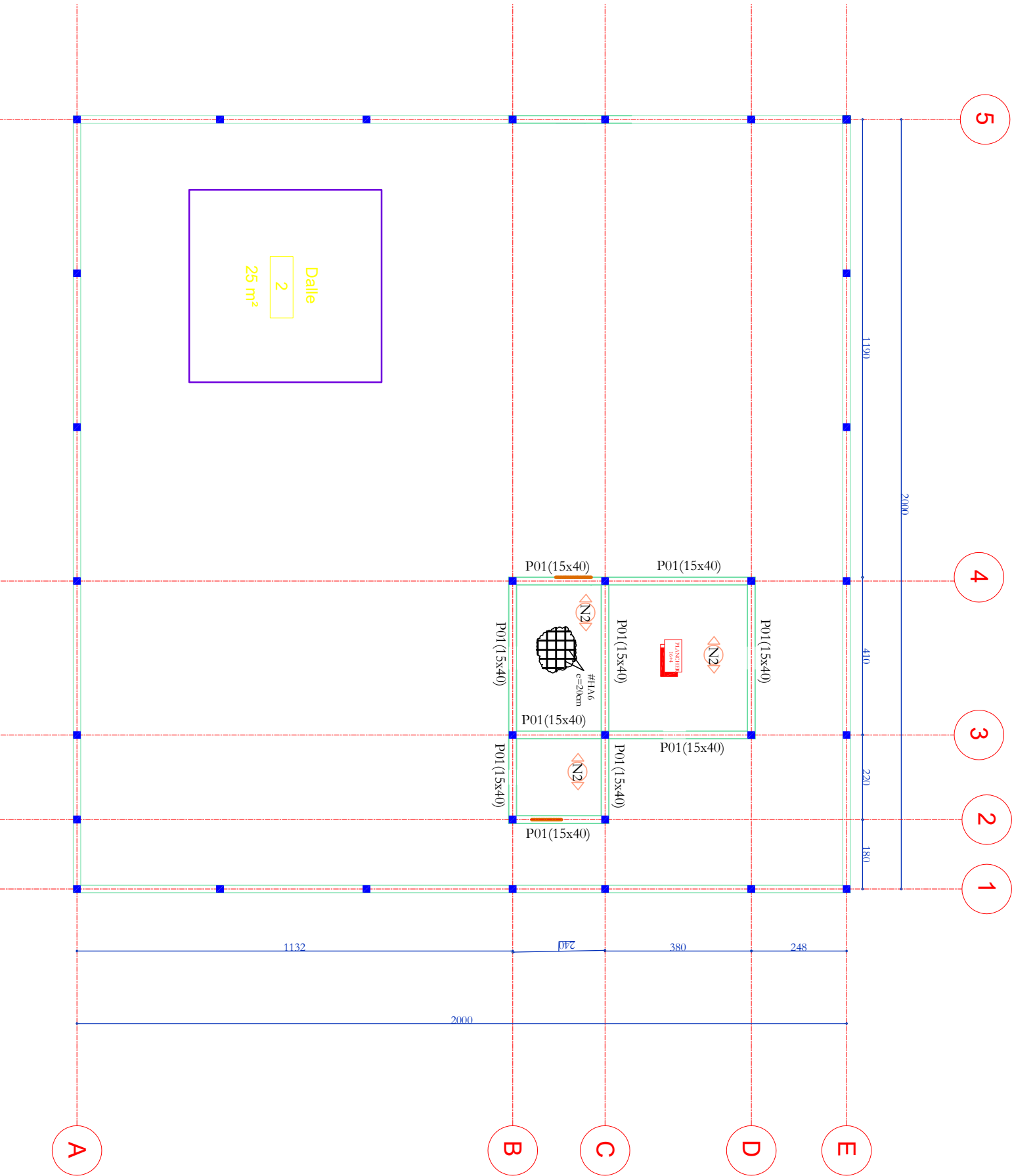


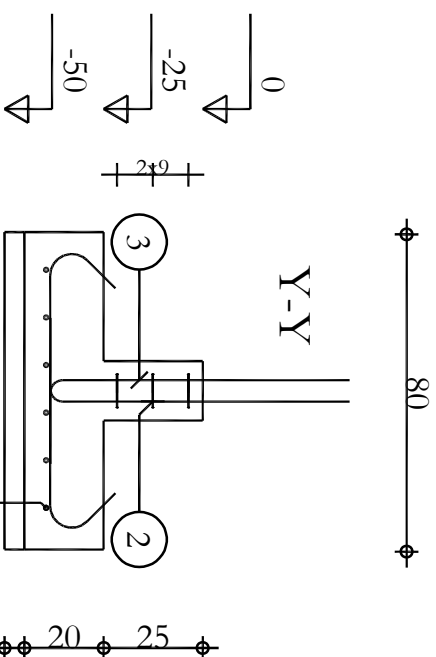
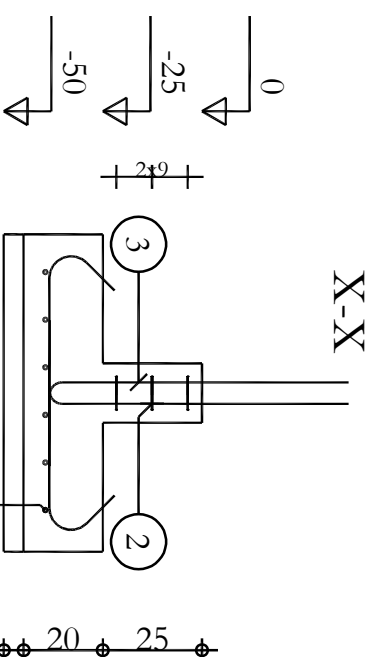
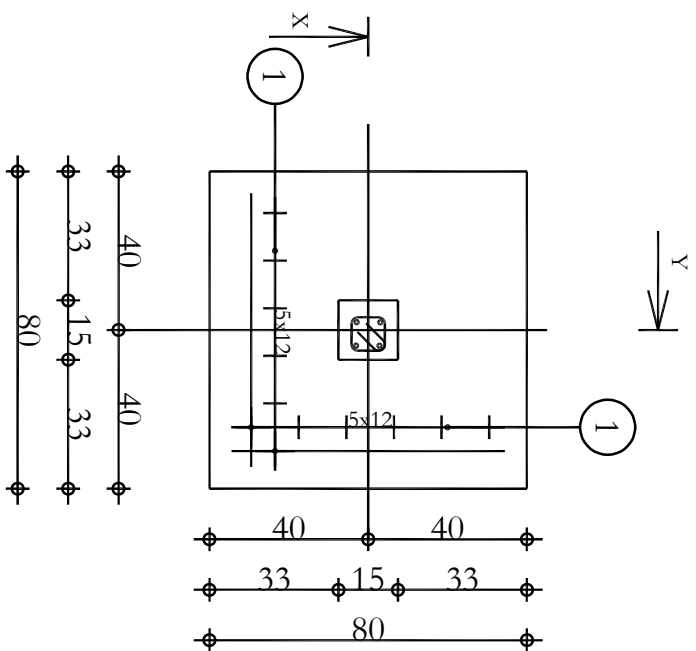






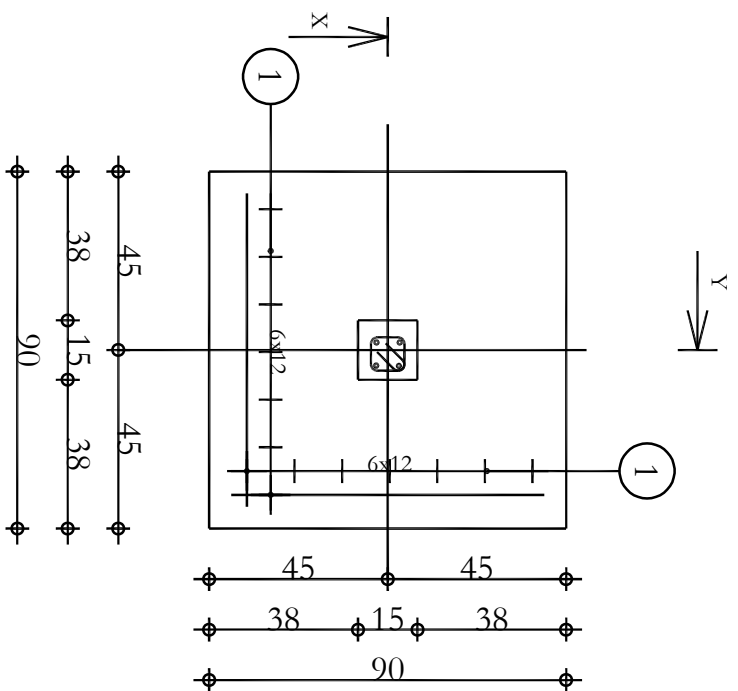


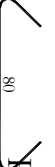


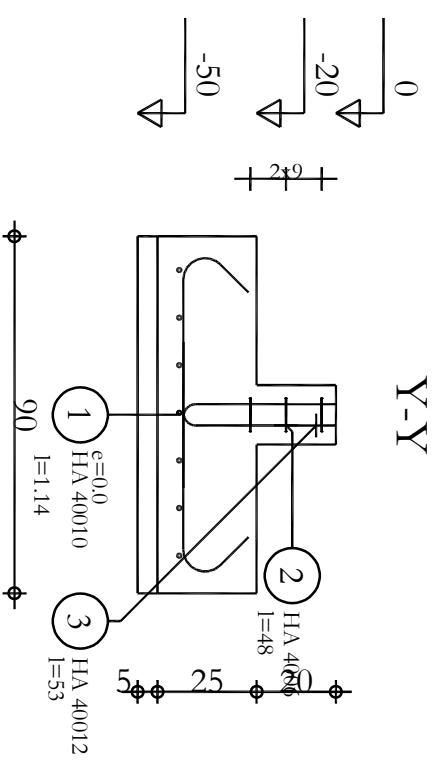
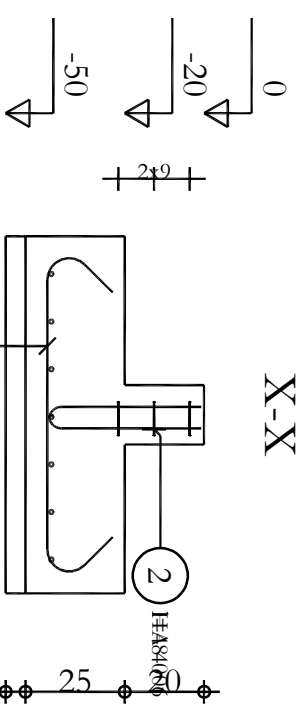


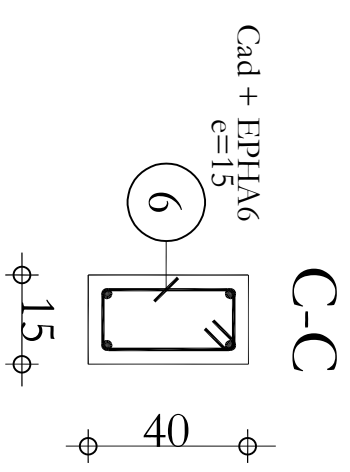
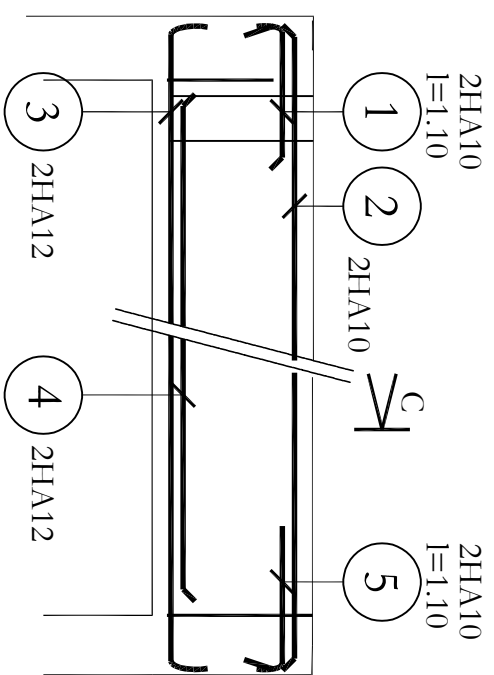
Pos.	Armature	Code	Forme
①	12HA 40010	l=1.04	2.02
②	3HA 4006	l=48	5.20
③	4HA 40012	l=1.08	1.01

Fissuration peu préjudiciable			
Niveau standard		Semelle1	
Structure		Nombre 1	
Béton = 0.134 m3		Acier HA 400 = 11.9 kg	
Fc28 = 20MPa		HA 400400	
Surface du coffrage = 0.79 m2		Enrobage c1 = 5 cm, c2 = 3 cm	
Densité = 88.81 kg/ m3		Echelle pour la vue 1/20	
		Page 1/1	

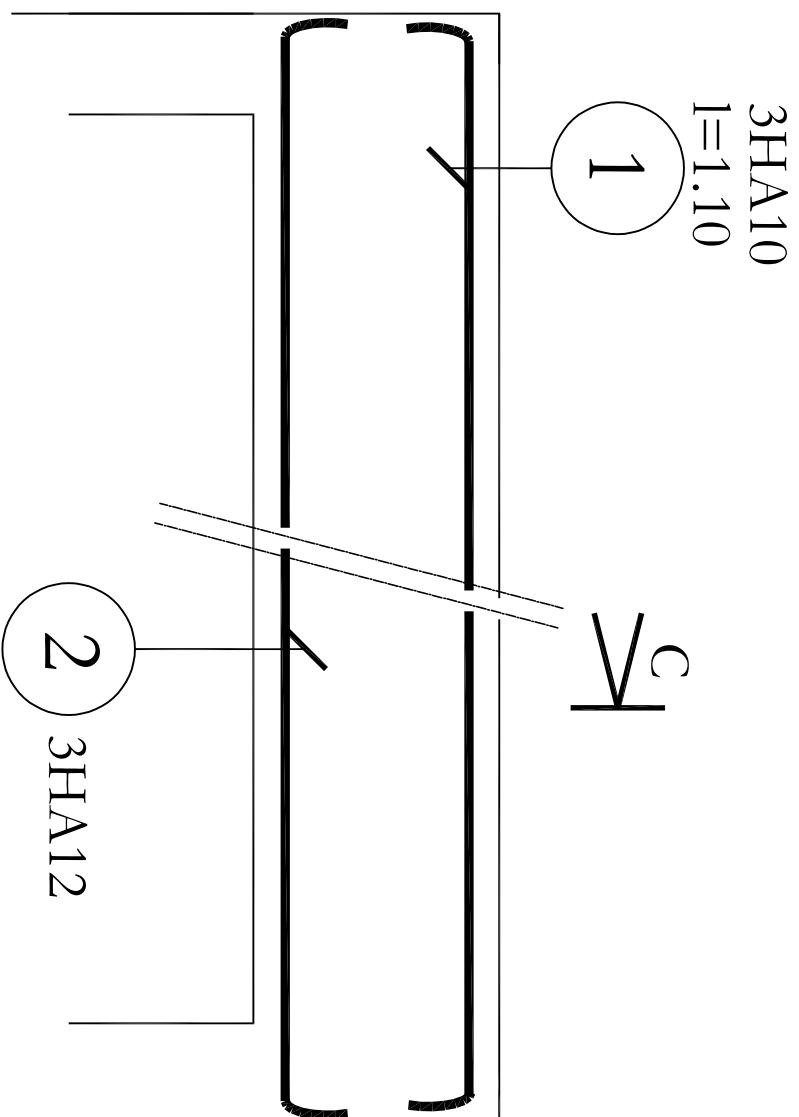


Pos.	Armature	Code	Forme	Acier	Nombre
①	HA 40010 l=1.14	2.02		HA 400 400	14
②	HA 4006 l=48	5.20		HA 400 400	3
③	HA 40012 l=53	1.01		HA 400 400	4

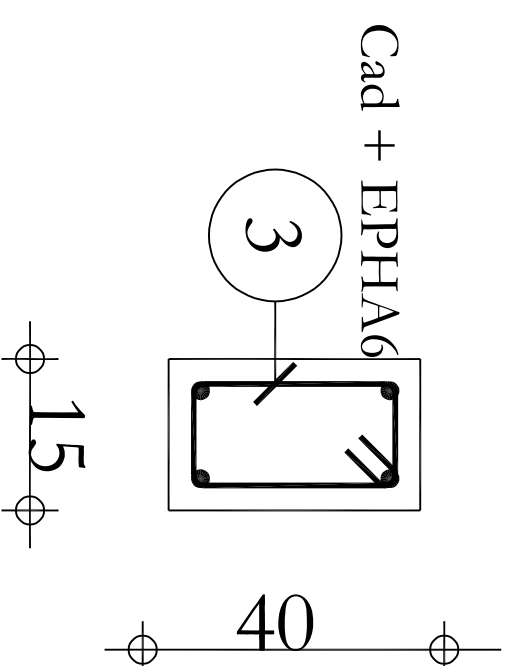




L01(15x40)



C-C



P01(15x40)